

DECISION N°122-2026

Portant validation du devis du bureau d'études B2E pour la définition d'une méthodologie de mise en sécurité et de déconstruction de l'immeuble sis 33 rue des Fontaines à Bernay
Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis du bureau d'études B2E pour la réalisation d'une note méthodologique pour la mise en sécurité et la déconstruction de l'immeuble situé 33 rue des Fontaines et faisant l'objet d'une procédure de mise en sécurité.

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que le devis du bureau d'études B2E est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis du bureau d'études B2E pour la réalisation d'une note méthodologique pour la mise en sécurité et la déconstruction de l'immeuble situé 33 rue des Fontaines et faisant l'objet d'une procédure de mise en sécurité d'un montant de 3 500.00 € HT.

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 11/06/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

